



## **APB, c'est fini ! PARCOURSUP, la nouvelle procédure d'inscription dans le Supérieur**

Un Plan en 20 mesures vient d'être présenté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. 14 d'entre elles concernant l'orientation et l'inscription dans l'enseignement supérieur, les 6 autres traitant plus de la vie étudiante (logement, budget,...).

### **Les mesures pour mieux accompagner l'orientation au lycée**

#### **1 – Deux professeurs principaux en classe de Terminale pour accompagner individuellement les élèves dans la construction de leur projet d'études.**

Ces professeurs seront chargés de coordonner les « fiches Avenir » donnant un avis sur les vœux exprimés par les élèves. Vous pourrez bénéficier d'une aide à l'orientation dans le cadre du tutorat, et de nouveaux outils numériques seront mis à votre disposition par l'ONISEP avec des informations sur les taux de réussite par filière selon la série du Bac préparé.

#### **2 – Intégration dans l'année de Terminale de 2 semaines dédiées à l'orientation pour tous les élèves.**

L'objectif est de mieux vous informer sur les métiers et les formations qui y mènent. Ces deux semaines seront organisées relativement tôt dans l'année, la 2<sup>nd</sup>e se déroulant en même temps que les JPO des établissements d'enseignement supérieur (se reporter à leur planning en pages centrales du Guide pour connaître les dates de celles de votre région).

#### **3 – Examen approfondi par le Conseil de classe du projet d'orientation de chaque élève.**

Vos intentions d'orientation seront exprimées avant le 1<sup>er</sup> Conseil de classe. Des recommandations seront formulées par les enseignants pour vous aider à affiner votre choix.

Vous pourrez prendre conseil auprès de professionnels de l'orientation et d'« étudiants ambassadeurs » durant le 2<sup>nd</sup> trimestre, à l'issue duquel le Chef d'établissement émettra un avis sur vos vœux via les « fiches Avenir ».

#### **4 – Dialogue renforcé, sous l'autorité du recteur, entre enseignement secondaire et enseignement supérieur.**

Une « Commission d'accès au supérieur » présidée par le Recteur est mise en place dans chaque académie. Elle sera chargée de rendre cohérente l'offre de formation en fonction des besoins de la région, et de proposer des formations aux bacheliers qui n'auraient pas de proposition satisfaisante lors de la procédure d'affectation.

#### **5 – Déploiement du dispositif « étudiant ambassadeur »**

Il s'agira de volontaires en service civique dans les C.I.O. et dans les lycées, mobilisés sur des missions complémentaires d'aide à l'orientation.

#### **Les mesures permettant un accès plus juste et plus transparent dans le supérieur**

#### **6 – Suppression de la sélection par le tirage au sort.**

C'est la 1<sup>ère</sup> mesure qui avait été annoncée car ce tirage au sort dans les filières en tension a suscité de nombreux mécontentements les années précédentes.

#### **7 – Une nouvelle plateforme plus simple et plus transparente.**

Elle vous fournit des informations sur les attendus, la capacité d'accueil, le nombre de candidatures l'année précédente, les contenus, le taux de réussite et les débouchés des différentes formations. Elle permet de formuler 10 vœux non hiérarchisés, à partir du 15 janvier 2018.

#### **8 – 10 vœux maximum et non hiérarchisés pour éviter le choix par défaut.**

Les vœux n'étant pas classés, chacun doit être motivé. Les formations seront dans la mesure du possible regroupées : il sera par exemple possible de postuler à « une PACES en Ile de France ».

#### **9 – Meilleure connaissance des attendus pour réussir dans la filière souhaitée.**

Les connaissances et aptitudes requises pour intégrer une filière donnée prennent en compte les bulletins scolaires, les notes aux épreuves anticipées, mais aussi parfois une lettre de motivation, la présentation d'un projet ou le suivi de

MOOC permettant une remise à niveau dans certaines matières. Il peut y avoir des compétences spécifiques complémentaires demandées (par exemple en sport, pour la filière STAPS).

Pour intégrer une PACES, il sera nécessaire d'avoir suivi au préalable un MOOC de connaissance des métiers de la santé et de la formation qui y mène.

### **10 – Prise en compte du profil de chaque lycéen et de ses choix.**

Les formations non sélectives telles que l'université n'auront pas la possibilité de refuser un candidat s'il reste des places disponibles. Elles pourront en revanche proposer un parcours à la carte à ceux qui n'ont pas les attendus requis (licence en + ou – 3 ans).

### **Les mesures pour proposer une offre de formation Post-Bac sur mesure et renouvelée**

### **11 – Un « contrat de réussite pédagogique » pour mieux suivre le parcours de l'étudiant.**

Les parcours menant à un diplôme seront à la carte. Les droits sociaux (ex : bourses) seront garantis sur la base de ces contrats pédagogiques.

### **12 – Un premier cycle sur mesure, personnalisé et modulable (+ – 3 ans).**

En fonction du profil des élèves inscrits, les parcours pourront être pluridisciplinaires, accélérés ou plus longs.

### **13 – Renforcement du tutorat et de l'accompagnement des étudiants.**

Un Directeur des études sera nommé par champ disciplinaire du Supérieur. Il sera en charge de suivre chaque élève en s'assurant du déploiement des dispositifs pédagogiques lui permettant un bon aboutissement du « contrat de réussite pédagogique » mis en place. Les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle seront conseillés par un tuteur étudiant de Master. En milieu de 1<sup>er</sup> semestre de L1, un échange avec le Directeur des études permettra à l'élève, si nécessaire, d'adapter son parcours ou de se réorienter vers une formation ayant une rentrée décalée.

### **14 – Encouragement des nouvelles formes de pédagogie**

Les nouveaux concepts de pédagogie par projet, pédagogie inversée et enseignement par les pairs, pourront être mis en œuvre.

## Calendrier de l'année de Terminale 2017-2018

### Novembre – décembre 2017 : phase d'information

**Fin novembre – début décembre** : recherche d'information – 1<sup>ère</sup> semaine de l'orientation.

**Décembre** : Conseil de classe du 1<sup>er</sup> trimestre. Emission de recommandations par rapport aux intentions d'orientation.

### Janvier à mars 2018 : phase de vœux

**Janvier** : ouverture de la plateforme d'inscription le 15/01 et saisie des vœux par les élèves.

**Mars** : clôture de la saisie des vœux. Conseil de classe du 2<sup>nd</sup> trimestre. Avis du Chef d'établissement transmis aux formations souhaitées via les « Fiches Avenir ».

### Mai à septembre 2018 : phase de réception et d'acceptation des propositions

**Mai** : publication des propositions par les formations supérieures sur la plateforme et acceptation des propositions par l'élève dans un délai donné.

**mi-juin** : interruption de la procédure pendant les épreuves du Bac.

**été** : fin de phase d'inscription.

### Juillet à septembre 2018 : phase complémentaire

**Dès les résultats du Bac** : ouverture de la procédure complémentaire pour les candidats n'ayant obtenu aucun vœu, avec réunion hebdomadaire des commissions rectorales d'accès au supérieur.

**Septembre** : fin de l'affectation. Inscription pédagogique de tous les étudiants.

**[peep.montaigne75@gmail.com](mailto:peep.montaigne75@gmail.com)**